



## Association québécoise de l'organisation limite de la personnalité

### Énoncé de mission.

L'Association québécoise de l'organisation limite de la personnalité (AQOLP) est un organisme communautaire provincial (Québec) dont la mission consiste à :

- informer et sensibiliser la population sur les troubles ou les traits de personnalité, notre majeure se situant au niveau de la personnalité "borderline" ou organisation limite de la personnalité ;
- représenter les personnes aux prises avec des troubles de personnalité auprès du public et des autorités afin de promouvoir et défendre leurs intérêts ;
- appuyer la création des réseaux d'entraide et collaborer avec les organisations existantes au développement des groupes d'entraide.

### Buts généraux de l'Association.

À des fins purement charitables et sans intention de gain pécunière pour ses membres, ces objets sont, entre autre, de :

- regrouper en personne morale les personnes, du Québec, vivant ou ayant vécu des troubles ou des traits de personnalité, notre majeure se situant au niveau de la personnalité "borderline" ou organisation limite de la personnalité ainsi que toutes personnes liées de près à ces troubles de personnalité (exemples: psychiatres, intervenants, gestionnaires, proches) ;
- représenter les personnes aux prises avec des troubles de personnalité auprès du public et des autorités afin de promouvoir et défendre leurs intérêts ;
- sensibiliser ces personnes à leurs droits, obligations et responsabilités ;
- favoriser la participation et déléguer des représentants des personnes aux prises avec des troubles de personnalité à tout débat public, commission, comité de travail, groupe d'étude, table de concertation ou tout autre forum traitant des questions qui les concernent telles que l'accessibilité des soins, la prévention du suicide, la stigmatisation, à l'invitation d'autorités locales, régionales ou nationales ;
- sensibiliser la population aux besoins de ces personnes ;
- promouvoir l'entraide ;
- favoriser le recrutement, la formation et l'orientation des personnes qui désirent développer et consolider des groupes d'entraide et de soutien s'adressant aux personnes aux prises avec des troubles de personnalité ;
- offrir des cours, des conférences, des colloques sur différentes thématiques en lien avec la santé mentale et l'entraide, sous réserve de la Loi sur l'enseignement privé (L.R.Q., c. E-9) et ses règlements ;
- offrir un soutien matériel et moral aux responsables de groupe d'entraide (*en collaboration avec les partenaires du réseau*) ;
- supporter la mise sur pied des réseaux d'entraide sur le territoire de la province de Québec (*en collaboration avec les partenaires du réseau*) ;
- imprimer, publier, diffuser, éditer et distribuer des ouvrages, des revues, des périodiques et, plus généralement, toute information se rapportant à la personnalité borderline ou organisation limite de la personnalité et aux symptômes associés ;
- maintenir un site Web ([www.personnalitelimite.org](http://www.personnalitelimite.org)) ;
- recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières, administrer de tels dons, legs et contributions; organiser des campagnes de souscriptions dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitable.